

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL du 14 Octobre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le mardi 14 octobre à dix-neuf heures, se sont réunis les membres du Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur Philippe ARIES.

Date de convocation : 10 octobre 2025

Nombre de Membres en exercice : 15

Présents : 12

Votants : 14

Secrétaire de séance : Marie Christine FEUILLATRE

Noms des conseillers	PRESENTS	ABSENTS	POUVOIRS A
Philippe ARIES	X		
Eric FAUSSURIER	X		
Didier BRUNEL	X		
Marie-Agnès ACHANTRE	X		
Sébastien SOUTRENON		X	Didier Brunel
Isabelle DURAND	X		
Marie-Claude FOREST		X	Catherine Lirola
Catherine BRUNETON	X		
Catherine LIROLA	X		
Marie-Christine FEUILLATRE	X		
Yves MEILLER		X	
Magali ARNAUD	X		
Christian PEILLON	X		
Jean-Michel VALLOT	X		
Emmanuel MARILLIER	X		

- Approbation du compte rendu du 16 septembre 2025
Sans observation, ce compte rendu est approuvé à l'unanimité.

DELIBERATIONS :

Demande de subvention au département de la Loire pour l'installation de barrières à l'agorospace (abords RD 34),

Monsieur le Maire a proposé au Conseil Municipal de déposer une demande de subvention au titre de l'enveloppe de solidarité du département afin de nous aider à financer ce projet qui l'a accepté.

Le projet consiste à installer une barrière en bois le long de la RD34 (110 m linéaire) pour délimiter la partie « parking » de la route pour un montant total de 5 481€ HT.

Afin d'agrémenter cet espace, on souhaite le végétaliser en plantant 9 arbres d'ornement d'essence résistante pour un montant de 2 340€ HT.

RPQS Assainissement collectif

Monsieur le Maire a présenté le rapport sur le prix et la qualité de service de l'assainissement collectif

Le présent rapport et sa délibération seront transmis au préfet et à l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Demande de prise en charge des frais engagés par les élus

Dans l'exercice de leur mandat, les membres du conseil municipal peuvent être appelés à effectuer différents types de déplacements, qui peuvent ouvrir droit au remboursement des frais exposés pour leur accomplissement suivant une liste proposée par le Code Général des Collectivités Locales. Après lecture des différents motifs de frais, le conseil approuve la prise en charge des frais engagés par les élus.

Demande approuvant la prise en charge de la participation des élus au Congrès des Maires de France

Vu la demande précédente concernant les frais engagés par les participants au Congrès des maires de Paris, une demande d'indemnisation de certains frais sera possible sur présentation des justificatifs selon la décision des élus concernés.

Demande fonds de concours éclairage fresque murale

Avec l'aide du SIEL, nous envisageons de pouvoir éclairer la fresque pour la mettre en valeur.

Le SIEL nous propose de prendre une délibération à hauteur d'un fond de concours de 920€ pour la mise en place de deux projecteurs Leds, un sur mât, l'autre sur façade.

Ces deux projecteurs seraient éclairés en synchro de notre éclairage public.

Compte rendu des commissions et informations diverses :

Présentation projet fresque

L'entreprise en charge du projet a présenté une première ébauche. Nous avons demandé des modifications. Les travaux d'isolation sont terminés et la fresque se ferait pendant les vacances de la Toussaint.

Présentation RPQS assainissement non collectif

Le Rapport assainissement non collectif a été présenté au conseil municipal.

Discussion convention Familles rurales

Une convention a été proposée à la commune à la suite d'une réunion avec Familles rurales de Maclas concernant la présence d'enfants aux différentes animations organisées par l'association.

Une demande d'aide financière est demandée et le conseil a émis de les rencontrer pour comprendre leur demande. Une réunion est prévue avec Véranne.

Discussion admission en non-valeurs factures OM

Le conseil propose d'abandonner les poursuites concernant ces familles.

Tour de table

La Charte forestière arrive à son terme en mars 2026. L'animateur a pour mission de traiter la problématique des forêts, tant soit peu les forêts communales que les propriétés privées forestières. Aider les propriétaires à retrouver les bonnes essences après les coupes de bois.

Le Sous des Ecoles du RPI ROISEY-BESSEY va prendre un intervenant « Dessine-moi un arbre ». L'objectif est de proposer une approche bienveillante et émotionnelle de l'expression artistique aux élèves afin de développer la confiance en soi, l'empathie et la liberté d'expression. Cet intervenant a déjà fait ses preuves à Saint-Pierre de Bœuf. Une exposition aura lieu avec les tableaux faits par les enfants. Un lieu est actuellement recherché.

La commission de sécurité a émis un avis défavorable à la suite de l'inspection du RPI ROISEY-BESSEY pour le nombre de sortie de secours par classe. Il faudrait une sortie pour 19 personnes. Les élus vont se déplacer à St Etienne pour défendre nos positions.

Séance levée à 21h30